

Contrat de travail

Principe soutenu par Illusion-Emploi

L'employeur doit signer un contrat de travail avec chacune des personnes employées.

Les parties

Les parties au présent contrat de travail sont d'une part, l'employeur , et d'autre part, la personne employée,

But du contrat de travail

Le présent contrat de travail vise à traiter équitablement toutes les personnes employées et à leur offrir les meilleures conditions de travail possibles.

Durée du contrat de travail

- a) Le présent contrat de travail est établi pour la période s'étalant du au .
- b) Ce contrat de travail ne peut être invalidé par la nullité d'une ou de plusieurs de ses clauses.

Durée de la période d'essai

La période d'essai s'applique ou pas selon la réalité pour ce poste.

Poste

Le présent contrat de travail pour le poste de est valide pour la période du au .

Description des tâches

La description des tâches est incluse dans le manuel des personnes employées.

Rémunération

Le poste de est rémunéré à un taux horaire de pour une semaine de heures correspondant au montant hebdomadaire de \$.

La personne employée aura le grade de l'échelle salariale prévu dans la politique des conditions de travail au pour un nouveau taux horaire de \$ et un montant hebdomadaire de .

Contrat de travail

La personne employée doit signer et recevoir copie de ce contrat de travail dès son embauche.

Signature

Date de la signature du contrat de travail:

Personne représentante de l'employeur

Personne employée